

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1204

Artikel: Fraude fiscale : les Pharisiens
Autor: Abravanel, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Pharisiens

La fraude fiscale est une escroquerie dont sont victimes tous les contribuables honnêtes: le budget de l'Etat étant une donnée, leur charge est alourdie des montants, considérables, que les tricheurs ne paient pas. Ce fardeau pèse particulièrement sur les gros contribuables corrects, mais aussi sur tous les autres.

HARMONISATION FÉDÉRALE

Les principes réglant l'assujettissement aux impôts directs, les exonérations et les allègements fiscaux doivent être les mêmes sur tout le territoire suisse (art. 4, 5, 7, 23, LHID).

Entrée en vigueur de la loi: 1er janvier 1993.

Les cantons ont jusqu'au 31 décembre 2001 pour adapter leur législation.

(pa) Les salariés, qui n'ont pas la maîtrise de la déclaration d'impôts ni celle des charges déductibles, en sont victimes. Le phénomène est d'autant plus cruel que le petit contribuable paie l'impôt sur son nécessaire, tandis que le gros tricheur l'épargne pour son superflu.

Rien n'éveille autant le sentiment d'injustice, rien ne déstabilise autant l'Etat démocratique. Or un minimum de volonté politique, puisant sa source dans un minimum d'éthique, corrigerait dans une large mesure le fléau: augmentation des inspecteurs fiscaux bien formés, motivés et rémunérés, suppression du secret bancaire dans les enquêtes fiscales (comme c'est déjà le cas à l'égard des emprunteurs de petit crédit).

Les excuses

Un célèbre avocat d'extrême droite, qui d'ailleurs acceptait souvent des mandats de la couronne, n'hésitait pas à plaider: «l'Etat, c'est l'ennemi!»

Pour ces bons apôtres, l'Etat fait un mauvais usage de ses ressources fiscales (oubliant que l'Etat, c'est eux: «on sait qui commande dans ce pays»). Mais que diront donc ceux qui paient régulièrement leurs impôts? Ils sont seuls à supporter ce mésusage, et sur leurs souvent maigres ressources. Et puis les gros contribuables putatifs font-ils un si bon usage de leurs propres biens, en investissements somptuaires, en faillites retentissantes, en toiles de maîtres cachées dans les coffres-forts? Il ne faut pas tout mélanger. Le remède à la mauvaise gestion publique n'est pas l'appauvrissement de l'Etat, mais le choix de bons ministres et de bons fonctionnaires.

On paie bien assez d'impôts, clament les fraudeurs... quand ils en paient. Mais l'important, ce n'est pas le montant de la charge fiscale individuelle, c'est ce qui reste après impôt à la disposition du contribuable. Certes, il est sain que le plus grand nombre de citoyens possible s'acquittent de l'impôt. Mais il n'est pas moins essentiel que ceux qui disposent d'une grande capacité contributive supportent la charge la plus importante (leur marge disponible restera encore très supérieure à celle de la majorité). Certains regrettent que soit imposée la fortune constituée par le solde de revenus qui ont déjà supporté le fardeau fiscal. C'est pénaliser les fourmis, affirment-ils, à l'avantage des cigales qui ont tout consommé. Ils perdent de vue l'origine des fortunes actuelles, qui ne sont plus tant le fruit du travail et

de l'esprit d'économie que celui des spéculations boursières. Les premiers cent mille francs sont difficiles à amasser. Au delà, il faut être un imbécile pour ne pas voir se multiplier son patrimoine en dormant.

Alors on agite la nature mauvaise de l'homme (le péché originel) et le risque de fuite fiscale. Certes il existe. A l'intérieur de la Suisse, il va se résorber à l'aide de la loi fédérale d'harmonisation (voir marge). Au niveau européen, par les accords de l'Union européenne (tiens! ne serait-ce pas une raison de l'opposition farouche de certains à l'adhésion de la Suisse à l'UE?). Au niveau mondial, il restera les insulaires paradis fiscaux... avec les risques qu'ils comportent à moyen terme.

Les bons sentiments

Finalement on invoque le mécénat. Cent fois d'accord avec le mécénat. Mais sur le superflu, une fois l'impôt payé. Sur ce qui est indispensable au ménage de l'Etat (dont une part importante garantit la sécurité des fortunés et de leurs biens, leur aisance, leur santé et l'éducation supérieure de leurs enfants), il n'y a pas de raison que certains – les privilégiés de la société – puissent choisir librement l'affectation de leurs contributions.

Et ce sont ces mêmes gens qui se lamentent sur la disparition de l'esprit civique, l'abstentionnisme, le déficit de moralité. ■

EN BREF

On peut parler trois langues: tchèque, allemand et suisse-allemand sans pouvoir répondre aux interviews à l'issue des matches de tennis où la seule langue admise est l'anglais. C'est ce que vient de découvrir la jeune Martina Hingis, qui suit maintenant des cours d'anglais pour satisfaire les télévisions.

L'organisation d'une consultation des membres du Parti socialiste suisse, pour la première fois depuis plus de 70 ans, pose des problèmes à un certain nombre de sections qui n'étaient pas pressées de livrer des effectifs précis à la centrale. Au surplus, les membres qui ne sont pas à jour avec le paiement de leurs cotisations seront privés de droit de vote. Attendons les résultats pour juger de la réussite d'une opération démocratique, oubliée trop longtemps.